

Motion

Anthropologie en Pologne

La section 38 (Anthropologie sociale et étude comparative des sociétés contemporaines) du Comité national auprès du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) en France, s'alarme d'un arrêté du ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur polonais, en date du 20 septembre 2018, qui supprime l'anthropologie et l'ethnologie de la liste des domaines et des disciplines scientifiques. L'anthropologie et l'ethnologie disparaissent fondues dans une nouvelle discipline « Sciences de la culture et de la religion » qui n'a pas d'équivalent ailleurs dans le monde.

Un illustre Polonais, Bronislaw Malinowski, est l'un des pères fondateurs de l'anthropologie moderne, à laquelle il a donné la méthode l'ancrant dans les sciences empiriques, une méthode que l'ensemble des anthropologues et des ethnologues partagent en Europe et dans le monde et qui a inspiré toutes les disciplines qui mobilisent l'ethnographie. L'anthropologie et l'ethnologie constituent une discipline fermement inscrite dans le domaine des sciences humaines et sociales qui se dédie à la connaissance des sociétés humaines. Dans le monde actuel qui promeut une société de la connaissance et dont la diversité est une condition de développement autant qu'un défi, cette discipline ne peut disparaître sans entraîner de graves conséquences.

La première des conséquences est de priver nos collègues anthropologues polonais de la reconnaissance de leur pays qui leur permet de développer des collaborations scientifiques solides au plan international. Or ces enseignants et chercheurs jouent un rôle actif dans les associations internationales, par exemple l'Union internationale des sciences ethnologiques et anthropologiques (IUAES), l'Association européenne des anthropologues sociaux (EASA), le Conseil mondial des associations d'anthropologues (WCAA), la Société internationale d'ethnologie et de folklore (SIEF). La seconde des conséquences serait de priver les enseignants et les chercheurs de tous les autres pays de la capacité d'identifier en Pologne les interlocuteurs avec qui ils et elles pourraient développer des activités d'enseignement, de recherche et de codirection de thèses.

Nous craignons que la suppression explicite de l'ethnologie et de l'anthropologie de la classification des disciplines scientifiques en Pologne n'ait un impact sur le fonctionnement des appels internationaux à projet, tels que ceux pilotés par le Conseil européen de la recherche, dont le niveau d'excellence et la qualité est garantie par la possibilité de recourir aux meilleurs experts de tous les pays, dont la Pologne. Le label « Sciences de la culture et de la religion » ne permettra ni de répondre aux besoins de formation en termes intellectuels et scientifiques, ni de soutenir les collaborations internationales indispensables à la construction de la société de la connaissance que les pays européens encouragent.

La section 38 (Anthropologie sociale et étude comparative des sociétés contemporaines) auprès du Comité national du Centre national de la recherche scientifique, rassemble des spécialistes reconnus de la recherche et de l'enseignement en anthropologie. En connaissant l'histoire et l'importance de cette discipline en Europe et dans le monde, ses membres invitent le ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur polonais à rétablir l'anthropologie comme une discipline autonome dans la classification des sciences en Pologne. Nous espérons que cette demande sera entendue.

Cette motion sera adressée en forme de lettre au ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur polonais.

Nathalie LUCA
Présidente de la section 38

Motion adoptée à l'unanimité le 20 novembre 2018, à Paris

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. François-Joseph RUGGIU, directeur scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales
- Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse
- M. Christophe PROCHASSON, président de l'École des hautes études en sciences sociales
- M. Jean-Michel VERDIER, président de l'École pratique des hautes études

- M. Dejan DIMITRIJEVIC, président de la section 20 du Conseil national des universités
- M. Junji KOIZUMI, président of IUAES
- Mme Carmen Silvia de MOARES RIAL, présidente du WCAA
- M. Aleksander POSERN-ZIELIŃSKI, professeur à l'Université Adam-Mickiewicz de Poznań